



Aujourd'hui le 18 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 54 383 cas confirmés de personnes infectées au Québec (une hausse de 120), 637 personnes sont hospitalisées, 65 personnes sont aux soins intensifs et 5 340 personnes sont malheureusement décédées (11 nouveaux décès ont été enregistrés, auxquels s'ajoutent 31 décès survenus avant le 10 juin).

### NOUVELLE PHASE DE DÉCONFINEMENT DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

Dans le but de favoriser le bien-être et le développement global des tout-petits, le gouvernement du Québec a annoncé une nouvelle phase de réouverture des services de garde éducatifs à l'enfance.

#### **Retour à 100 % de la capacité d'accueil**

À partir du lundi 22 juin, les établissements situés à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la municipalité régionale de comté (MRC) de Joliette et de la ville de L'Épiphanie pourront recevoir 100 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis. En ce qui concerne les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG), le nombre régulier d'enfants pouvant être accueillis sera de nouveau en vigueur.

Pour les services de garde éducatifs à l'enfance situés dans la CMM, la MRC de Joliette et la ville de L'Épiphanie, ce ratio demeure à 50 % du nombre maximal d'enfants indiqué à leur permis pour le moment. En milieu familial, au plus 4 enfants peuvent être accueillis. Ces services de garde pourront passer à la phase 3, et donc accueillir plus d'enfants à partir du 29 juin si la situation sanitaire le permet.

#### **Assouplissement des mesures en place**

Le gouvernement du Québec a également annoncé l'abolition de la règle de distanciation entre les enfants d'un même groupe (maximum de dix enfants) et entre les enfants et leur éducatrice attitrée, et ce, dans l'ensemble des services de garde au Québec. La distanciation de deux mètres entre les adultes est toujours en vigueur.

Les mesures de base d'hygiène et de salubrité dans les installations, comme le lavage fréquent des mains, demeurent en place en vue d'assurer la santé et la sécurité des enfants, de leur famille et du personnel du service de garde.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## AIDE D'URGENCE DE 400 M\$ POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

Afin de soutenir les organismes et les sociétés de transport collectif et de leur permettre d'assurer la continuité de leurs services malgré la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Québec a annoncé aujourd'hui l'octroi d'une aide financière d'urgence de 400 millions de dollars. La moitié de ce montant pourrait provenir du gouvernement fédéral à la suite du versement, au Québec, des sommes annoncées récemment par Ottawa.

Ce montant s'ajoute aux 614 millions de dollars devancés au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour la réalisation de projets de transport en commun. À cet effet, les sociétés de transport de plusieurs villes du Québec sont invitées à soumettre leurs propositions au gouvernement.

Les organismes admissibles à l'aide financière sont :

- l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM);
- les sociétés de transport en commun, constituées en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, qui ne sont pas situées sur le territoire de l'ARTM;
- les organisations municipales ou intermunicipales de transport (OMIT) qui assurent les services de transport collectif;
- les municipalités régionales de comté (MRC) qui organisent des services de transport collectif régional et qui contribuent à leur financement;
- les organismes de transport adapté.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## RENOUVELLEMENT DU DÉCRET D'URGENCE SANITAIRE ET IMPACT POUR LES RÉUNIONS DE CONSEIL À LA SUITE DE L'AUTORISATION DES RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS DE MOINS DE 50 PERSONNES

Le conseil des ministres a adopté hier le décret renouvelant l'état d'urgence sanitaire. Vous pouvez avoir accès au décret en cliquant [ICI](#). Malheureusement, le décret ne précise pas les modalités, dont celle rendant possible la tenue des séances de conseil devant public, comme nous aurions normalement dû être en mesure d'espérer suivant l'annonce de la santé publique autorisant les rassemblements intérieurs de moins de 50 personnes.

Les consignes pour la tenue des conseils municipaux demeurent donc en vigueur et inchangées. Nous continuons nos démarches et nous publierons tout changement dès que l'information sera disponible.

## LANCEMENT DU PROGRAMME DE REVITALISATION DES PARCS MARICOLES 2019-2022

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a annoncé aujourd'hui l'entrée en vigueur du Programme de revitalisation des parcs maricoles 2019-2022. Cette nouvelle initiative poursuit notamment l'objectif de soutenir les mariculteurs québécois qui désirent renouveler leur équipement ou leurs installations. Le Programme est assorti d'une enveloppe budgétaire de 2,4 millions de dollars.

Cette mesure permettra à ce secteur d'avenir de contribuer davantage, de manière notable et durable, à l'industrie bioalimentaire et au développement des régions côtières du Québec.

L'aide financière accordée pourra atteindre un maximum de 35 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 150 000 dollars par projet pour la durée du Programme. Il est à noter que, pour tenir compte du caractère particulier de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, la subvention pourra atteindre, pour les demandeurs de l'archipel, jusqu'à 45 % des dépenses admissibles pour un maximum de 165 000 dollars.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **PRÉCISIONS SUR LA PROCÉDURE POUR LES TOURISTES QUI SE RENDENT AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE EN VOITURE**

Alors que l'accès aux Îles-de-la-Madeleine par la route et par le traversier sera possible à compter du 26 juin 2020, le gouvernement du Québec souhaite rappeler que tous les voyageurs et voyageuses devront s'assurer de bien prévoir leurs déplacements et d'avoir en main le formulaire accessible en ligne dûment rempli et imprimé.

Le gouvernement tient également à apporter certaines précisions quant à la procédure qui permettra aux touristes québécois de se rendre aux Îles-de-la-Madeleine.

### **Passage au Nouveau-Brunswick**

Depuis le début de la pandémie, le Nouveau-Brunswick permet aux voyageuses et voyageurs pouvant démontrer qu'ils sont autorisés à se rendre dans leur province de destination de passer sur son territoire. Pour les touristes en direction des Îles-de-la-Madeleine, il sera toujours possible de passer par le Nouveau-Brunswick et de s'y arrêter afin de prendre de l'essence ou de se ravitailler en nourriture avant de poursuivre leur chemin vers l'Île-du-Prince-Édouard en vue d'emprunter le traversier à Souris. Mais il ne sera pas permis de s'y arrêter pour passer une nuit ou encore pour manger au restaurant, selon l'entente conclue.

### **Passage à l'Île-du-Prince-Édouard**

Lors de leur passage sur le territoire de l'Île-du-Prince-Édouard, il est demandé aux touristes de se rendre directement au terminal de Souris, depuis la sortie du pont de la Confédération. Ces derniers pourront cependant s'arrêter dans la province pour reprendre de l'essence, au besoin.

### **Formulaire en ligne**

Les voyageuses et voyageurs sont à nouveau invités à suivre les consignes sanitaires des deux autres provinces et à avoir en main le formulaire consacré à ce déplacement et les différents documents exigés. Sans ce formulaire, il sera impossible de franchir les frontières des deux autres provinces. Les automobilistes devront également avoir avec eux leur billet d'aller-retour pour le traversier, ainsi qu'une preuve d'hébergement sur place, soit touristique ou familial. Le formulaire et les informations utiles sont accessibles sur le site du gouvernement du Québec.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **INVESTISSEMENT POUR LA REPRISE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES EN MATIÈRE DE JEUNESSE ET DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE**

La ministre des Relations internationales et de la Francophonie, M<sup>me</sup> Nadine Girault, a annoncé aujourd'hui un investissement de 5 M\$ afin de favoriser la reprise des activités internationales en matière de jeunesse et de solidarité internationale.

### **Un plan de soutien aux organismes de solidarité internationale (3,7 M\$)**

Ces sommes ont pour objectif de permettre aux organismes de coopération internationale d'assurer la poursuite de leurs activités et de maintenir près de 700 emplois dans 13 régions du Québec. Le plan prévoit également l'assouplissement de certaines normes du programme Québec sans frontières (QSF) et du Programme québécois de développement international (PQDI) pour les subventions liées à des engagements antérieurs (projets pluriannuels en cours). Enfin, un appel à propositions exceptionnel aura pour objectif d'offrir un soutien aux organismes de coopération internationale (OCI) du Québec et d'appuyer la réalisation de projets visant à réduire les effets de la COVID-19 dans les pays vulnérables.

### **Une offre bonifiée des offices jeunesse internationaux du Québec (1,3 M\$)**

En collaboration avec le Secrétariat à la jeunesse, les offices jeunesse internationaux du Québec (LOJIQ) ajustent leur offre de service et adaptent leurs programmes en misant sur les vastes possibilités offertes par le numérique et les nouveaux outils technologiques.

Des stages au Québec au sein d'organisations internationales ou encore d'entreprises exportatrices seront aussi offerts, considérant l'impossibilité d'aller à l'étranger à l'heure actuelle.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## **BAISSE DE TARIF DU SERVICE ADMINISTRATIF DE RAJUSTEMENT DES PENSIONS ALIMENTAIRES POUR ENFANTS**

La ministre de la Justice et procureure générale du Québec a annoncé une baisse de tarif du Service administratif de rajustement des pensions alimentaires (SARPA). À partir du 3 juillet 2020, le tarif passera de 292 \$ à 50 \$. Certains critères d'admissibilité seront également revus pour élargir la portée du service. Cela contribuera à diminuer le nombre de dossiers qui doivent faire appel au tribunal.

Désormais, le SARPA pourra notamment être utilisé pour demander un rajustement en raison d'une diminution de revenus volontaire, notamment en raison de la pandémie. Les deux parents devront cependant s'entendre sur le montant de la baisse de revenu.

Par ailleurs, le règlement actuel indique que les pensions alimentaires ne peuvent être rajustées par le SARPA si le revenu d'un des deux parents est composé de certains types de revenus, comme ceux de placement ou de dividendes, sauf en cas d'entente préalable entre parents. Le seuil à partir duquel une entente est nécessaire pour ce type de revenus sera désormais fixé à 2 000 \$.

Le communiqué est disponible [ICI](#).

## PLAN MUNICIPAL DE RÉDUCTION DU PLOMB DANS L'EAU POTABLE

### Webinaire gratuit proposé par la FQM en partenariat avec le MAMH, le 30 juin 2020 de 9 h 30 à 11 h

Le 23 octobre dernier, le gouvernement du Québec annonçait la mise à jour de la réglementation actuelle concernant la présence de plomb dans l'eau potable afin de limiter davantage la présence de ce contaminant dans nos milieux de vie. Le gouvernement du Québec a également annoncé que les municipalités devraient élaborer un plan afin de remplacer les entrées de service en plomb, qui sont une source importante de plomb dans l'eau potable, en suivant les recommandations de Santé Canada.

Ce webinaire est organisé afin de présenter les étapes de la préparation du plan de même que les outils mis à la disposition des municipalités.

Cliquez [ICI](#) pour vous inscrire.

## POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, lors de son point de presse, le premier ministre Justin Trudeau est revenu sur le résultat du vote au Conseil de sécurité des Nations Unies, a félicité les nouveaux membres et a assuré que malgré cet échec, le Canada continuera de jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération mondiale ainsi que pour bâtir un monde plus pacifique, inclusif et durable.

Il a rappelé que la réouverture progressive et sécuritaire de l'économie doit s'accompagner d'une augmentation de la capacité de dépistage et de la recherche de contacts. Il a annoncé que le Canada est en train de développer une application mobile de traçage volontaire et anonyme, en collaboration avec Shopify, BlackBerry et le Gouvernement de l'Ontario, qui indiquera aux utilisateurs s'ils ont été exposés à la COVID-19. L'application sera disponible à l'échelle du pays au cours des prochaines semaines. Il a annoncé la mise en place de projets pilotes en Ontario. Il a assuré que la vie privée sera respectée.

Il a rappelé les mesures annoncées pour soutenir l'industrie culturelle, et il a annoncé le lancement d'un portail en ligne pour accélérer le traitement de ces demandes. Les organismes qui souhaitent obtenir du financement pourront présenter une demande sur le site du gouvernement.

Il a annoncé un investissement supplémentaire de 25,7 millions de dollars pour maintenir près de 200 emplois dans sept musées nationaux à travers le pays.

La formation municipale à distance

